

Fiche 1. Les variables liées aux heures supplémentaires (nombre d'heures, proportion des salariés concernés) sont affectées de biais dans les enquêtes statistiques.

1.1 Le montant des heures supplémentaires déclarées par les entreprises dans les enquêtes statistiques est influencé par différents facteurs.

Les principaux facteurs susceptibles d'influer sur le volume des heures supplémentaires déclarées par les entreprises relèvent d'abord de biais déclaratifs :

- les plus importants relèvent de la situation au regard des « 35 heures ». Dans les entreprises qui ne sont pas passées à 35 heures, un certain nombre d'heures supplémentaires dites « structurelles » sont intégrées dans l'horaire collectif ;
- par ailleurs, les pratiques déclaratives des entreprises renvoient à la capacité (et à la volonté) des répondants à mobiliser l'information.

A cela s'ajoutent :

- les pratiques de modulation, qui jouent sur le profil infra annuel des heures déclarées ;
- l'évolution conjoncturelle de l'activité qui impacte les heures supplémentaires conjoncturelles réellement travaillées en cours d'année.

Un travail minutieux de contrôle de la cohérence des réponses des entreprises aux enquêtes a été entrepris. Il montre que les heures supplémentaires structurelles des entreprises dont l'horaire collectif du travail est supérieur à 35 heures sont fréquemment non déclarées dans les enquêtes recensant les heures supplémentaires.

Ainsi en moyenne sur l'année 2006 selon l'enquête Acemo trimestrielle de la DARES, 19% des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés et plus, travaillaient dans des entreprises où la durée collective du travail était supérieure à 35 heures. 84% de ces salariés étaient dans des entreprises où les heures supplémentaires étaient sous-déclarées à l'enquête ACEMO, et la proportion d'heures supplémentaires structurelles déclarées se montait en moyenne à 87% du montant théorique estimé pour l'ensemble des salariés à temps plein. (voir tableau en annexe).

1.2 Les volumes d'heures supplémentaires déclarés sont variables entre les sources et les dates d'enquête.

Trois enquêtes auprès des entreprises permettent de disposer d'informations sur les heures supplémentaires : l'enquête Acemo trimestrielle de la DARES, l'enquête Acemo annuelle de la DARES menée jusqu'en 2004, l'enquête annuelle ECMOSS (Enquête sur le coût de la main-d'oeuvre et la structure des salaires) conduite et exploitée conjointement par l'Insee et la DARES.

- Le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet varie de 20 à 27 heures selon les sources et les dates d'interrogation (cf. tableau 1). Une part de ces écarts peut être imputée aux évolutions conjoncturelles : l'année 2005 a été caractérisée par une forte progression du volume moyen d'heures supplémentaires (+11%), en particulier dans les services, selon l'enquête Acemo trimestrielle. Si l'on tente de corriger de ces évolutions temporelles, il subsiste quand même un écart de l'ordre de 20% entre l'estimation la plus faible (Acemo annuelle 2004) et l'estimation la plus forte (Ecmoss 2005).
- Pour ce qui est des effectifs accomplissant effectivement des heures supplémentaires, les enquêtes annuelles (Acemo et ECMOSS) recensent les salariés à temps complet ayant fait des heures supplémentaires au moins une fois dans l'année. L'enquête trimestrielle Acemo estime, quant à elle, la part des salariés qui en ont fait une fois dans le trimestre. La moyenne des quatre trimestres donne un chiffre inférieur à celui tiré d'une enquête annuelle car deux salariés qui ont fait des heures supplémentaires durant des trimestres différents ne comptent que pour un (tableau 1). Pour ces raisons, les données mobilisant des informations sur les effectifs qui font des heures supplémentaires (colonne 2 du tableau), sont difficilement comparables entre ces sources.

Tableau 1 : Effectifs concernés par les heures supplémentaires et volume d'heures supplémentaires, salariés à temps plein du secteur concurrentiel non agricole

	Nombre annuel moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet	Nombre annuel moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet qui en fait	Effectifs concernés par les HS en % du total des effectifs à temps complet
	(1)	(2)	(3)
Acemo annuelle 2004	20	55	37% ^(a)
ECMOSS 2005	27	92	30% ^(a)
Acemo trimestrielle 2004	22,5	ND ^(b)	ND
Acemo trimestrielle 2005	23,5	ND ^(b)	ND
Acemo trimestrielle 2006	24,4	115,9	21,1% ^(c)

Remarque : Seules les données de la première colonne sont comparables et donnent une idée des écarts entre les différentes sources. Les données des colonnes 2 et 3 ne sont pas comparables (cf. notes a et b).

N.B. :

(a) Proportion de salariés à temps complet ayant fait des heures supplémentaires au moins une fois dans l'année.

(b) L'information sur les effectifs de salariés à temps complet effectuant des heures supplémentaires n'est disponible qu'à partir de 2006 dans l'enquête Acemo trimestrielle.

(c) Moyenne annuelle des proportions trimestrielles des salariés à temps complet ayant fait des heures supplémentaires au cours d'un trimestre.

L'enquête Emploi en continu de l'INSEE réalisée auprès des ménages est une autre source permettant de disposer d'une estimation des heures supplémentaires effectuées. Elle est exploitable pour les heures supplémentaires à partir des données 2007, disponibles au printemps 2008. Elle donnera vraisemblablement des données différentes de celles fournies par les enquêtes auprès des entreprises : c'était le cas antérieurement de l'enquête Emploi annuelle. Aucune information rétrospective sur les années antérieures à 2007 ne sera mobilisable à partir de cette source.

1.3 La loi TEPA devrait réduire les pratiques de sous déclaration des heures supplémentaires structurelles par les entreprises.

Il convient enfin de noter que la loi TEPA a eu certainement elle-même un impact sur les pratiques de déclaration dans les enquêtes statistiques. Pour remplir les bordereaux adressés aux URSSAF (et qui conditionnent des avantages pour elles-mêmes et leurs salariés), les entreprises sont désormais amenées à mobiliser une information qui est certainement réutilisée dans les enquêtes statistiques.

Biais déclaratifs dans l'enquête Acemo trimestrielle en 2006 (salariés à temps complet)

	Proportion de salariés à temps complet à plus de 35 heures (%)	Proportion de salariés à temps complet à plus de 35 heures avec sous déclaration des heures structurelles (%)	Ampleur de la sous déclaration estimée	
			Proportion moyenne d'heures supplémentaires déclarées (salariés à temps complet à plus de 35 heures, hors forfaits) (%)	Proportion moyenne d'heures supplémentaires structurelles déclarées (tous salariés à temps plein) (%)
TOTAL	19	84	35	87
<i>Par taille d'entreprise</i>				
10-19	46	79	39	71
20-49	31	81	37	79
50-99	24	80	41	85
100-249	18	82	38	88
250-499	14	86	36	91
500+	9	95	21	94
<i>par secteur d'activité</i>				
IAA	10	77	47	95
Ind. conso	13	86	29	91
Ind. auto	9	88	35	92
Ind. equip.	25	86	37	84
Ind. interm.	18	81	38	88
Énergie	1	97	24	99
BTP	41	79	45	76
Commerce	23	87	30	83
Transports	26	67	65	90
Finances	5	96	9	96
Immobilier	17	99	8	83
Services aux ent.	10	89	22	92
Services aux part.	36	98	8	64
Education, santé action sociale	3	83	38	98
Adm.	7	94	14	93

Source : Enquête Acemo trimestrielle.

Lecture:

Dans les entreprises de 10 à 19 salariés, 46% des salariés à temps complet travaillent dans des entreprises dont l'horaire collectif est supérieur à 35 heures.

79% des salariés à temps complet des entreprises de 10 à 19 salariés dont l'horaire collectif est supérieur à 35 heures travaillent dans des entreprises qui sous-déclarent le montant des heures structurelles.

Ampleur de la sous déclaration estimée:

- en moyenne, pour les effectifs salariés à temps plein (hors forfaits jours) employés dans des entreprises de 10 à 19 salariés dont l'horaire collectif est de plus de 35 heures, les entreprises ont déclaré en 2006 39% du montant théorique d'heures supplémentaires tel qu'il peut être calculé sur la base de l'horaire collectif.

- pour l'ensemble des effectifs salariés à temps plein des entreprises de 10 à 19 salariés, les entreprises ont déclaré en 2006 71% de ce montant théorique. Cette moyenne tient compte des entreprises où la durée collective du travail est de 35 heures, pour lesquelles le montant théorique d'heures supplémentaires structurelles est nul et où cette proportion est donc par définition égale à 100%.

Fiche 2. Estimation du volume annuel d'heures supplémentaires

Le volume d'heures supplémentaires réalisées dans l'économie française est traditionnellement mal connu. Les estimations faites durant les années 90 -avant la mise en œuvre de la RTT- fournissaient des fourchettes extrêmement larges : entre 180 millions (sur la base de l'enquête trimestrielle Acemo auprès des entreprises) et 400 millions (sur la base de l'enquête Emploi auprès des ménages) pour un exercice réalisé en 1995¹.

2.1 Les estimations préliminaires à la loi TEPA ont été faites sur la base de la seule source alors mobilisable.

Les estimations préliminaires à la loi réalisées au deuxième trimestre 2007 étaient fondées sur l'enquête Acemo trimestrielle dont les résultats bruts avaient été « redressés » de la sous déclaration alors estimée des heures supplémentaires structurelles (voir fiche 1) Par ailleurs, dans la mesure où cette enquête ne couvre pas les entreprises de 1 à 9 salariés et qu'aucune information n'était disponible sur ce champ, on avait retenu l'hypothèse que les pratiques d'heures supplémentaires de ces entreprises étaient identiques à celles des entreprises de 10 à 19 salariés (en tenant compte du montant différencié d'heures supplémentaires selon la situation au regard des 35 heures).

A été ainsi obtenue, pour l'année 2006, une estimation du volume des heures supplémentaires de 850 millions d'heures, portée à 900 millions en incluant la période de congés payés (pendant lesquels les heures supplémentaires structurelles sont rémunérées) (tableau 1).

Tableau 1

Chiffrage initial du volume d'heures supplémentaires en 2006 ¹				
Taille d'entreprise	<10	10-19	20 et plus	Total
Effectifs totaux de salariés (en millions)	3,7	1,5	12,6	17,8
Taux de temps partiel	30,9%	17,6%	15,2%	18,6%
Effectifs salariés à temps plein (en millions)	2,5	1,2	10,7	14,5
Répartition des effectifs	17,5%	8,5%	74,0%	100,0%
Montant moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps plein (en heures par an)	121	127	40	62
Volume d'heures supplémentaires (en millions)	305	157	432	894
Répartition du volume	34%	18%	48%	100%

(1) Détail des hypothèses retenues :

- données issues des résultats de l'enquête ACEMO trimestrielle, après redressement des biais et estimation pour les moins de 10 salariés.
- chiffrage sur la base de 52 semaines.
- comportement des entreprises de 10 à 19 salariés transposé aux TPE, en distinguant uniquement selon la situation au regard des 35 heures.

N.B. : les résultats sont redressés de la sous déclaration des heures supplémentaires structurelles pour les entreprises qui déclarent une durée collective du travail supérieure à 35 heures, sur la base d'une comparaison entre le montant moyen d'heures supplémentaires déclaré et le montant théorique attendu.

¹ Ces écarts reflètent notamment le fait que les entreprises et les ménages ne se fondent pas, par nature, sur les mêmes concepts d'heures supplémentaires. Les salariés ont tendance à inclure dans leurs déclarations les heures supplémentaires non rémunérées, ce qui n'est pas le cas des entreprises.

2.2 Il est désormais possible de mobiliser d'autres sources.

Depuis l'estimation réalisée au second trimestre 2007, de nouvelles sources d'information sont disponibles :

- les résultats de la nouvelle enquête ECMOSS (enquête sur le coût de la main d'oeuvre et la structure des salaires) fournissent, pour 2005, des résultats plus fiables mais néanmoins affectés des biais signalés dans la fiche 1. Cependant, dans la mesure où l'enquête fournit également une information sur les salaires payés au titre des heures supplémentaires, ces biais peuvent être mieux corrigés. Pour ce faire, il est notamment possible de se baser sur la cohérence entre le montant des heures supplémentaires déclarées, les salaires horaires associés et les salaires horaires de base. Il est également possible, pour les professions à régimes d'équivalence, de ne comptabiliser comme heures supplémentaires que les heures rémunérées au-delà de la durée considérée comme équivalente.
- les informations issues des remontées ACOSS qui remettent en cause l'hypothèse initiale sur les entreprises de moins de 10 salariés. On constate en effet, notamment, une propension sensiblement plus faible des « plus petites des TPE » (1 à 4 salariés) à recourir aux heures supplémentaires.

Il en résulte une nouvelle estimation provisoire du volume d'heures supplémentaires « pré-TEPA » qui s'élève à environ 700 millions d'heures (550 pour les entreprises de plus de 10 salariés, 150 pour les moins de 10) (tableau 3).

Tableau 2

Chiffrage révisé et provisoire du volume d'heures supplémentaires en 2006 ¹				
Taille d'entreprise	<10	10-19	20 et plus	Total
Effectifs totaux de salariés (en millions)	3,7	1,5	12,6	17,8
Taux de temps partiel	30,9%	17,6%	15,2%	18,6%
Effectifs salariés à temps plein (en millions)	2,5	1,2	10,7	14,5
Répartition des effectifs	17,5%	8,5%	74,0%	100,0%
Proportion de salariés à temps plein effectuant des heures supplémentaires	42,6%	48,8%	38,0%	39,7%
Effectifs effectuant des heures supplémentaires (en millions)	1,08	0,60	4,07	5,75
Montant moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps plein (en heures par an)	63	82	41	48
Volume d'heures supplémentaires (en millions)	160	101	435	696
Répartition du volume	23%	15%	63%	100%

(1) Pour les entreprises de 10 salariés et plus, les données sur les heures supplémentaires issues de l'enquête ECMOSS 2005 ont été redressées et appliquées aux effectifs ACOSS 2006. Pour les entreprises de moins de 10 salariés, faute de données alternatives, ont été utilisés les montants d'heures supplémentaires déclarés aux URSSAF au 4^{ème} trimestre 2007 ; ils ont été annualisés sans hypothèse de montée en charge.

Détail des hypothèses retenues:

- montant moyen des heures supplémentaires par salarié à temps plein dans les entreprises de 10 salariés et plus : résultats de l'enquête ECMOSS 2005, redressés.
- volume annuel des heures supplémentaires dans les entreprises de moins de dix salariés : faute de données alternatives antérieures, données ACOSS du quatrième trimestre 2007 annualisées.
- effectifs totaux de salariés : effectifs moyens du secteur concurrentiel en 2006, données ACOSS.
- effectifs concernés par les heures supplémentaires dans les entreprises 10 salariés et plus : résultats de l'enquête ECMOSS 2005, redressés.
- effectifs concernés par les heures supplémentaires dans les entreprises de 5 à 9 salariés : calés sur la proportion estimée pour les entreprises de 10-19 salariés.
- effectifs concernés par les heures supplémentaires dans les entreprises de 1 à 4 salariés : ½ de la proportion estimée pour les entreprises de 10-19 salariés.

N.B. : les résultats sont redressés de la sous déclaration des heures supplémentaires structurelles pour les salariés pour lesquels la durée rémunérée est supérieure à la durée légale, en tenant compte des déclarations des entreprises. Les redressements tiennent également compte des professions à régimes d'équivalence, pour lesquelles seules les heures supplémentaires au-delà de la durée équivalente ont été retenues.

Une large partie de l'écart avec l'estimation précédente se concentre sur les entreprises de 1 à 9 salariés : dans la nouvelle estimation, les données de l'Acos pour les TPE ont été intégrées telles quelles. Pour les autres, les résultats de l'enquête ECMOSS 2005 ont été redressés selon une logique proche de celle de l'Acemo, mais en tenant compte des professions à régimes d'équivalence, que l'on peut identifier dans l'enquête.

Selon cette nouvelle estimation, le volume global pour l'année 2006 s'établirait aux environs de **700 millions** d'heures supplémentaires. Cette estimation **reste cependant provisoire** et sera affinée dans les semaines et mois qui viennent.

Fiche 3. Résultats définitifs du quatrième trimestre 2007 de l'enquête Acemo trimestrielle sur les heures supplémentaires

3.1 L'enquête Acemo trimestrielle fait état d'une hausse du nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps plein déclaré par les entreprises d'au moins 10 salariés de 28,3 % entre le 4^{ème} trimestre 2006 et le 4^{ème} trimestre 2007.

Selon les résultats définitifs de l'enquête Acemo trimestrielle auprès des entreprises de 10 salariés et plus du secteur marchand non agricole (10,2 millions de salariés à temps complet au 31 décembre 2006), le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet² déclaré par les entreprises se montait à 8,4 heures au 4^{ème} trimestre 2007, contre 6,5 heures au 4^{ème} trimestre 2006, soit une progression de 28,3% en glissement annuel (voir tableau 1). Ces évolutions reflètent une nette accélération du rythme de croissance des heures supplémentaires, déjà orienté à la hausse depuis le début de l'année 2007 (voir graphiques 1 et 2).

3.2 Cette forte hausse du nombre moyen d'heures supplémentaires déclaré par les entreprises tient pour une large part aux PME de moins de 50 salariés.

Sur un an (du 4^{ème} trimestre 2006 au 4^{ème} trimestre 2007), la croissance du nombre moyen d'heures supplémentaires déclaré dans l'enquête Acemo est particulièrement dynamique pour les salariés travaillant dans les petites entreprises : +58,7% dans les entreprises de 10 à 19 salariés, +48,5% dans les entreprises de 20 à 49 salariés. Elle décroît avec la taille, et est même légèrement négative dans les très grandes entreprises : -3,1% dans les entreprises de 500 salariés et plus. Il en résulte que les entreprises de 10 à 49 salariés, qui représentent 24% du total des effectifs de salariés à temps plein du champ couvert par l'enquête Acemo, contribuent pour une large part aux évolutions observées au 4^{ème} trimestre (20 points de pourcentage sur les 28,3% de hausse du 4^{ème} trimestre 2006 au 4^{ème} trimestre 2007).

Cinq secteurs expliquent à eux seuls un peu plus de 80% des évolutions entre le 4^{ème} trimestre 2006 et le 4^{ème} trimestre 2007 : services aux particuliers, commerce, industries de biens intermédiaires, construction, services aux entreprises.

3.3 Cette forte hausse est pour une part importante le fait des entreprises dont la durée collective du travail est supérieure à 35 heures et semble refléter une diminution de la sous déclaration des heures supplémentaires « structurelles » par ces entreprises.

L'augmentation du rythme de croissance du nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées est considérable pour les salariés des entreprises ayant une durée collective du travail supérieure à 35 heures : +48% du 4^{ème} trimestre 2006 au 4^{ème} trimestre 2007, le nombre moyen d'heures supplémentaires par tête passant de 15,8 à 23,4. Cette augmentation contribue pour 20,1 points à la progression des heures supplémentaires par tête sur la période. Dans les entreprises à 35 heures, l'augmentation est moins marquée (+14,4% sur un an), le nombre moyen d'heures supplémentaires par tête passant de 4,4 à 5,0. Les évolutions du 4^{ème} trimestre y montrent une accentuation du mouvement de reprise entamé au début de l'année 2007 (voir graphique 1), et contribuent pour 8,2 points à la progression des heures supplémentaires par tête entre le 4^{ème} trimestre 2006 et le 4^{ème} trimestre 2007.

L'émergence d'heures supplémentaires structurelles auparavant non déclarées par les entreprises dont la durée collective est supérieure à 35 heures, semble expliquer une part importante de la croissance du volume d'heures supplémentaires déclarées par les entreprises entre le 4^{ème} trimestre 2006 et le 4^{ème} trimestre 2007.

Il est possible, comme cela a été précisé précédemment, d'estimer la sous déclaration des heures structurelles en rapprochant les heures supplémentaires déclarées par les entreprises de celles qui auraient dû être déclarées, compte tenu de leurs réponses sur la durée collective du travail³.

² Ensemble des salariés à temps complet, qu'ils aient ou non effectué des heures supplémentaires, qu'ils soient au forfait jour ou non.

³ On ne peut exclure l'existence de cas de sous déclaration à l'enquête d'heures supplémentaires conjoncturelles mais il n'existe pas de moyen d'en estimer l'importance.

Fin 2006, dans les entreprises ayant une durée collective du travail supérieure à 35 heures, la sous déclaration par leur employeur du nombre moyen d'heures supplémentaires concernait 90% des salariés à temps complet hors forfait⁴ selon nos estimations. Ce pourcentage est passé à 82% au 4^{ème} trimestre 2007, soit une baisse de 8 points. Ces salariés pour lesquels les entreprises ne déclarent pas l'ensemble des heures supplémentaires représentaient au 4^{ème} trimestre 2007 14% de l'ensemble des effectifs à temps plein des entreprises de 10 salariés et plus du SMNA. Dans tous les secteurs et les différentes tranches de taille, les plus fortes progressions sur un an sont associées à une diminution de la sous déclaration estimée (voir graphique 3).

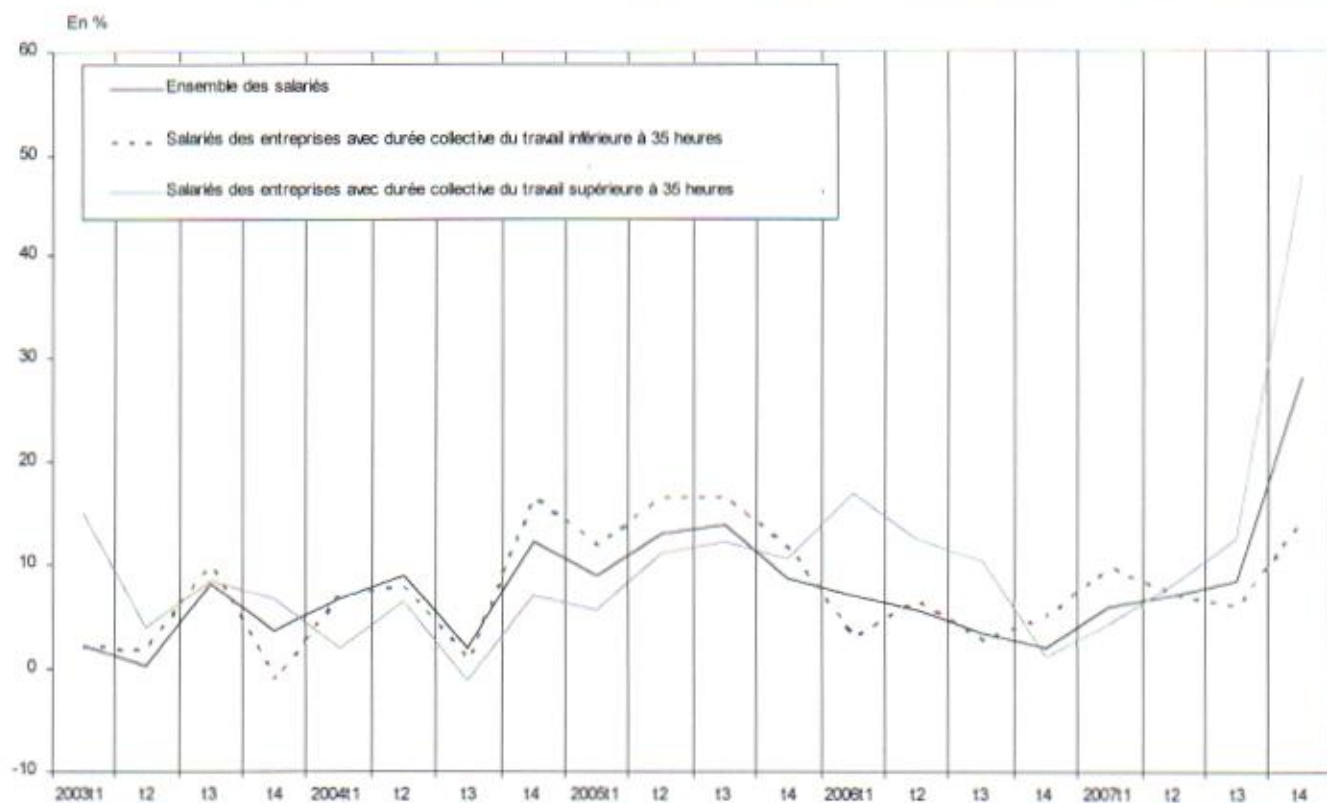
⁴ 84% de l'ensemble des effectifs à temps complet.

Tableau 1 : Evolution du nombre moyen d'heures supplémentaires trimestrielles moyen par salarié à temps plein entre le 4^{ème} trimestre 2006 et le 4^{ème} trimestre 2007

Nombre moyen d'heures supplémentaires trimestrielles par salarié à temps complet					
	Part dans les effectifs à temps plein au 31 décembre 2007	T4 2006	T4 2007	% 2007/2006	Contributions au glissement annuel total
	<i>en %</i>	<i>en heures</i>	<i>en heures</i>	<i>en %</i>	<i>En points de %</i>
Total	100	6,5	8,4	28,3	
par taille d'entreprise					
10-19	9,5	12,7	20,2	58,7	9,9
20-49	14,6	10,1	15,1	48,5	10,1
50-99	9,0	9,0	11,8	30,8	3,7
100-249	12,2	7,6	9,0	18,4	3,2
250-499	9,7	5,7	6,9	21,6	1,7
500+	45,0	3,3	3,2	-3,1	-0,3
par secteur					
IAA	3,9	5,7	7,0	22,3	0,9
Ind. Conso	4,6	4,4	6,6	47,8	1,4
Ind. Auto	2,5	4,5	6,8	51,4	0,7
Ind equip.	6,2	6,4	8,9	39,4	2,3
Ind interm.	10,8	6,8	9,3	36,2	4,0
Energie	1,9	7,6	1,7	-77,8	-1,8
BTP	8,0	13,7	17,0	23,9	3,9
Commerce	17,0	4,9	6,9	41,9	5,3
Transports	8,5	21,2	22,2	4,9	1,3
Finances	6,1	1,0	0,9	-14,4	-0,1
Immobilier	1,1	1,0	2,7	182,5	0,3
Services aux ent.	19,1	2,8	3,9	38,1	3,3
Services aux part.	5,3	3,4	11,1	231,5	6,2
Education, santé action sociale	4,1	4,1	5,1	23,0	0,6
Adm.	1,0	1,5	1,5	3,4	0,0
par durée collective du travail					
Entreprises à 35 heures	82	4,4	5,0	14,4	8,2
Entreprises à plus de 356 heures	18	15,8	23,4	48,0	20,1

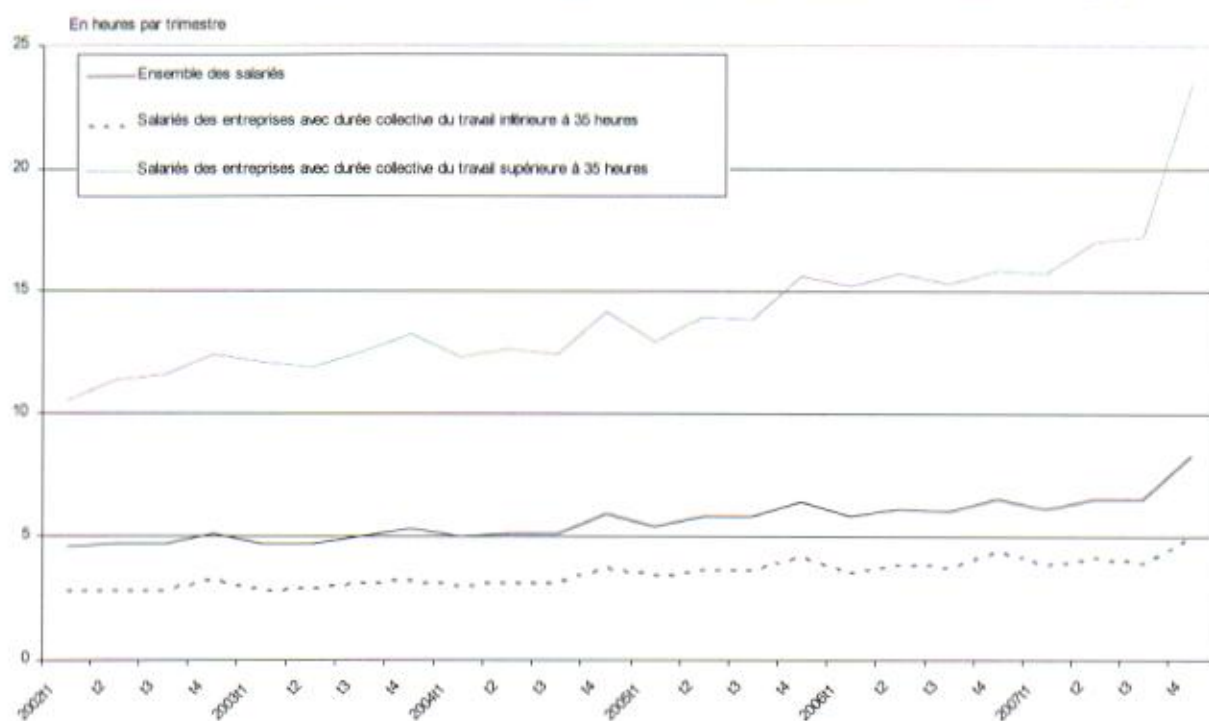
Note : les résultats de l'énergie ne comprennent pas EDF, et ne peuvent donc être interprétés
Sources : Enquête Acemo trimestrielle.

Graphique 1 : Glissement annuel du montant moyen d'heures supplémentaires trimestrielles par salarié à temps plein



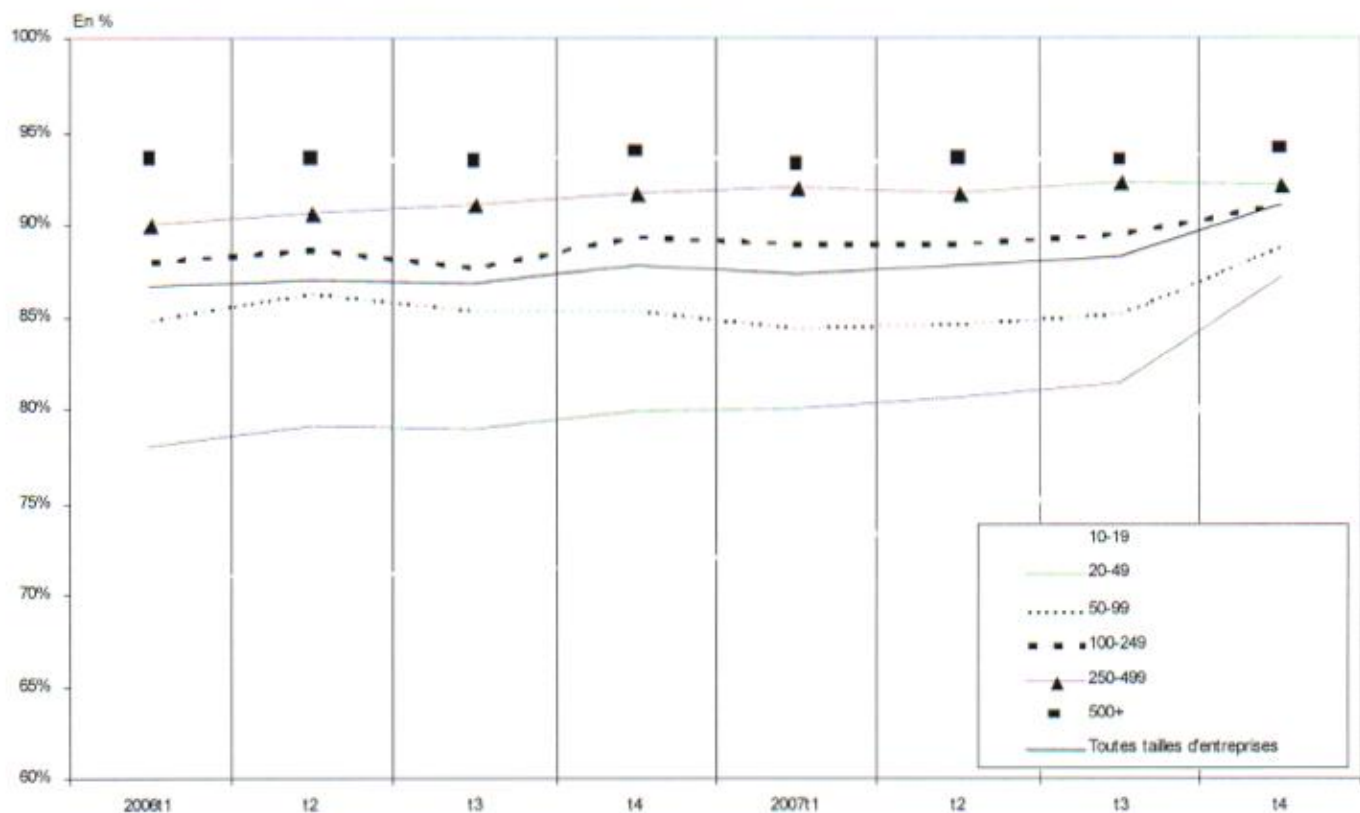
Source : Enquête Acemo trimestrielle

Graphique 2 : Montant moyen d'heures supplémentaires trimestrielles par salarié à temps plein



Source : Enquête Acemo trimestrielle

Graphique 3 : Ampleur de la sous déclaration estimée des heures supplémentaires structurelles



Source : Enquête Acemo trimestrielle

Lecture : la sous déclaration est approchée par la part des heures supplémentaires déclarées en pourcentage du montant total théorique d'heures supplémentaires estimé sur la base de la durée collective du travail déclarée. Une augmentation de ce ratio correspond à une diminution de la sous déclaration.